

Budget rectificatif 4/2008: excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2007

2008/2094(BUD) - 05/06/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/607/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 5 juin 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à uniquement à inscrire dans le budget 2008, l'excédent budgétaire de l'exercice 2007, soit **1.528.833.290 EUR**.